



**Mémoire de Shaw Cablesystems G.P. pour les consultations
en vue du budget fédéral de 2017 : Le budget de l'innovation**

Le 5 août 2016

Introduction et résumé

1. Shaw Cablesystems G.P. (Shaw) est heureuse de pouvoir formuler les présentes recommandations au ministère des Finances, dans le cadre de ses consultations préalables au budget de 2017, qui mettra l'accent sur l'innovation. Shaw recommande au gouvernement de profiter de l'occasion pour favoriser la croissance économique par des mesures qui auront pour effet de : i) *faciliter l'accès de la population canadienne aux réseaux de télécommunications*; ii) *favoriser l'adoption des technologies nouvelles par les PME canadiennes*.
2. La vigueur de l'économie canadienne dépend du degré et du rythme auxquels nous parvenons à exploiter le *cycle des investissements et de la compétitivité* : l'innovation et la compétitivité dépendent de l'existence d'une infrastructure numérique de classe mondiale. En retour, l'existence de cette infrastructure dépend des investissements qui lui sont consacrés (y compris dans les endroits où le marché ne semble pas assurer la rentabilité de tels investissements pour l'instant). Quant aux investissements, ils dépendent de l'existence d'un cadre stratégique qui stimule l'innovation et la concurrence, qui fait appel aux ressources de l'État et qui élimine les obstacles empêchant les entreprises de rendre les infrastructures concurrentielles, de les développer et d'en tirer des revenus.
3. Ayant récemment axé davantage ses activités sur les télécommunications, Shaw est un bon exemple du cycle des investissements et de la compétitivité. Au cours des deux dernières années, Shaw a effectué une série de transactions stratégiques. Elle a acquis des installations de transmission sans fil et des centres informatiques. Naguère entreprise médiatique à intégration verticale, elle a transféré ses activités de diffusion à son entreprise sœur, Corus, et est ainsi devenue une entreprise de télécommunications.
4. La raison d'être de Shaw est de relier ses clients à des réseaux de télécommunications qui leur donnent accès au monde et à tout ce qu'on y trouve. Shaw constate que les efforts de ses concurrents pour amener la fibre optique chez leurs clients ont beaucoup attiré l'attention dernièrement. Cependant, nous soulignons en tout respect qu'il faudra à ces entreprises plus de 10 ans pour installer suffisamment de câbles à fibres optiques si elles veulent rejoindre autant de foyers et constituer un réseau comparable à celui dont Shaw dispose aujourd'hui. Nos ingénieurs et nos techniciens ont consacré plus de 2 millions d'heures à bâtir un réseau de fibres optiques qui s'étend sur plus de 860 000 km au Canada et aux États-Unis.
5. Le réseau hybride de fibres optiques et de câbles coaxiaux de Shaw offre aujourd'hui l'un des débits les plus élevés qui soient, avec des vitesses d'accès à Internet de 1 Gb et plus. De surcroît, ces vitesses maximales sont

disponibles partout dans le réseau de Shaw, que ce soit en ville ou dans les zones rurales.

6. L'image de marque de Shaw est associée à la promesse faite à ses clients qu'ils ne manqueront rien. Nos investissements et nos innovations découlent de l'expérience que nous acquérons au fil de nos relations étroites avec notre clientèle résidentielle et notre clientèle d'affaires. Et, compte tenu de cette expérience, Shaw est d'avis que la croissance économique et l'innovation à l'ère du numérique dépendent dans une large mesure de l'édification et de l'expansion de l'infrastructure numérique pour y connecter les populations, puis de l'exploitation de cette infrastructure pour aider les entreprises à croître.
7. Le budget de 2017 pourra favoriser l'innovation et la concurrence au Canada en mettant l'accent sur le développement et l'adoption du numérique dans l'ensemble de l'économie, et plus précisément en prenant les mesures suivantes :
 - i. Stimuler les investissements dans l'installation de câbles à fibres optiques pour connecter la population canadienne aux réseaux de transmission de données à haut débit.
 - ii. Éliminer les barrières réglementaires qui nuisent au déploiement de l'infrastructure de réseau de nouvelle génération sur le territoire canadien.
 - iii. Réduire les lourdeurs administratives de manière à encourager les PME canadiennes à adopter les technologies.

Stimuler les investissements dans l'installation de câbles à fibres optiques pour connecter la population canadienne aux réseaux de transmission de données à haut débit.

8. Les Canadiens ont aujourd'hui accès à Internet dans une proportion de 97 % à des vitesses au moins égales aux objectifs du CRTC de 5 Mb/s et 1 Mb/s. Si l'accès à large bande est devenu aussi répandu au Canada, c'est grâce à la combinaison des forces du marché, des subventions ciblées et du cadre stratégique qui stimule la concurrence et permet aux consommateurs d'avoir le choix. Dans la vaste majorité des marchés au Canada, on peut s'en remettre aux forces du marché pour que les Canadiens aient accès à des connexions Internet à large bande fiables, rapides et de haute qualité. Cependant, la disponibilité de ces connexions n'est pas assurée partout, car il reste des endroits où il est difficile de rentabiliser un tel service.
9. Les entreprises se trouvant dans les régions qui n'ont pas les mêmes connexions à large bande qu'ailleurs sont désavantagées dans l'univers numérique et ne peuvent affronter la concurrence à armes égales. Or, ces

lacunes ne sont pas liées à la capacité locale de connexion à haut débit, mais bien à l'absence, dans certaines zones géographiques, d'un câble principal formant l'armature de la transmission à large bande et reliant ces zones au reste du réseau. Ce câble principal se distingue des câbles locaux plus petits qui s'étendent jusque dans les foyers et les bureaux.

10. En fournissant des incitatifs au secteur privé pour qu'il investisse dans l'armature de la transmission à large bande, on parviendra à augmenter la qualité, la capacité, l'étendue et la fiabilité des réseaux à large bande dans toutes les régions du pays. Les entreprises mettront en œuvre des solutions novatrices pour combler les lacunes et propulser les applications et les services de connexion jusqu'aux confins du maillage, dans les régions rurales et urbaines.
11. En outre, la proportion de financement public de l'armature des réseaux devrait déterminer le libre accès à ces réseaux. Le programme d'innovation pourrait ainsi favoriser non seulement l'extension des réseaux, mais également la concurrence. Par exemple, un fournisseur d'accès Internet qui prend à sa charge un certain pourcentage du coût d'un projet bénéficierait par la suite de l'usage exclusif d'une proportion équivalente de la capacité du réseau. Les fournisseurs d'accès Internet n'ayant pas financé le projet disposeraient d'une proportion de la capacité totale d'une armature de réseau correspondant au pourcentage du financement issu des coffres de l'État. Grâce à une telle mesure, l'État pourrait fournir des subventions moins importantes pour que se réalisent les projets. On favoriserait ainsi la concurrence en même temps que l'extension de l'accès à Internet à large bande.

RECOMMANDATION : Compte tenu des bons résultats obtenus avec les programmes précédents que furent *Large bande Canada* et *Un Canada branché*, qui mettaient l'accent principalement sur le maillage local pour rejoindre les foyers, le budget de 2017 devrait préciser que les 500 millions de dollars prévus dans le budget de 2016 pour l'accès à large bande constitueront un fonds nommé *Des régions branchées*, qui servira à développer l'armature des réseaux en appliquant le principe du libre accès de manière à stimuler à la fois la concurrence et l'extension de l'accès à Internet à large bande.

Éliminer les barrières réglementaires qui nuisent au déploiement de l'infrastructure de réseau de nouvelle génération sur le territoire canadien.

12. En utilisant les deniers publics destinés à faciliter l'accès à large bande pour financer l'installation de câbles à fibres optiques formant l'armature des réseaux, on facilitera l'extension de ces derniers jusque dans les régions du pays les plus difficiles à rejoindre. Parallèlement, il serait possible d'améliorer l'accès des exploitants de réseau aux structures portantes qui sont nécessaires pour bâtir les réseaux.

13. Dans le cas de nombreuses régions rurales et éloignées, il est beaucoup plus efficace de suspendre les câbles à fibres optiques aux poteaux électriques ou à d'autres poteaux de services publics que d'enfourer ces câbles sur des centaines, voire des milliers de kilomètres. Les propriétaires de ces poteaux sont généralement des sociétés municipales ou provinciales d'électricité, qui facturent un prix aux fournisseurs de réseau de télécommunications pour l'utilisation des poteaux. Or, ces prix sont établis selon des méthodes qui varient beaucoup d'un cas à l'autre. Ils sont susceptibles de connaître des hausses exponentielles au fil du temps, ce qui nuit aux perspectives de rentabilisation des investissements nécessaires pour créer de nouveaux réseaux à large bande dans les régions rurales et éloignées.
14. Les tarifs par poteau varient grandement d'une province ou d'une municipalité à l'autre. Chacune a sa méthode pour calculer son tarif, à des moments différents, selon une mécanique différente et en tenant compte de données et de critères différents. Le degré d'incertitude ainsi créé complique la planification des travaux à réaliser pour bâtir et entretenir des réseaux interprovinciaux. Trop de ressources dont on a grandement besoin pour autre chose doivent être affectées à la gestion des complications administratives issues de la pluralité des interlocuteurs.
15. L'accès aux structures portantes est d'autant plus compliqué que le mécanisme de règlement des différends relève des commissions provinciales des services publics, qui n'ont pas le mandat de favoriser le développement des réseaux à large bande ou l'innovation dans ce domaine.
16. Bien qu'il soit nécessaire de garantir aux exploitants de réseau national ou interprovincial de télécommunications l'accès aux structures portantes, cet accès est le seul composant essentiel de l'exploitation des réseaux de télécommunications qui ne soit pas actuellement de compétence fédérale.
17. Récemment, les exploitants de réseau ont dû subir des hautes inattendues et exponentielles des tarifs facturés par les propriétaires des structures portantes. Par exemple, la Commission de l'énergie de l'Ontario a autorisé récemment une hausse de 300 % des tarifs imposés par les sociétés d'électricité ontariennes pour avoir accès à leurs poteaux. Chaque dollar devant être payé en raison de ces tarifs ne peut pas être consacré au développement des réseaux à large bande dans les régions mal servies ou à l'accroissement de la vitesse et de la capacité des réseaux existants.

RECOMMANDATION : Le budget de 2017 devrait prévoir la modification du paragraphe 43(5) de la *Loi sur les télécommunications* pour en étendre la portée, de manière à réglementer l'accès aux structures portantes, par les exploitants de réseau de télécommunications, quel que soit le propriétaire de ces structures, y compris lorsqu'il s'agit d'un fournisseur de services publics de compétence provinciale. Le budget devrait accorder au CRTC le

pouvoir de résoudre les éventuels litiges en la matière. Cette modification législative mineure permettrait au gouvernement de simplifier grandement le cadre réglementaire inutilement complexe et de stimuler directement les investissements dans le développement des réseaux à large bande, de manière à rejoindre les régions difficiles à servir du pays.

Réduire les lourdeurs administratives de manière à encourager les PME canadiennes à adopter les technologies.

18. Au cours des années à venir, la croissance économique du Canada proviendra principalement des PME. Dans son rapport sur l'emploi de 2016, le Forum économique mondial indique que les deux principaux facteurs de création d'emplois, dans l'économie numérique, seront l'accès mobile à Internet et l'infonuagique.
19. Pour accroître leur chiffre d'affaires, les PME ont besoin de bonnes connexions à des réseaux de télécommunications de capacité suffisante. C'est ainsi qu'elles pourront rejoindre leurs clients, réduire leurs coûts et accroître leur efficacité. Pour franchir le stade crucial de l'incubation, les PME ont besoin de toutes sortes de connexions aux réseaux. Elles ont besoin de développer des applications et d'être protégées par des protocoles de sécurité. Cela paraît aller de soi, mais de nombreuses PME se laissent décourager par les dépenses qu'elles pensent devoir faire et par la complexité de la tâche si elles veulent adapter leur modèle d'affaires de manière à exploiter les technologies. Pour pouvoir surmonter cet obstacle à la croissance, atteindre rapidement les marchés et se donner les moyens d'affronter la concurrence à l'échelle mondiale, les PME ont besoin d'une plateforme modulable qui soit facile à comprendre et à utiliser et qui puisse être augmentée au rythme de leur croissance.
20. Les décideurs qui établissent les politiques débattent depuis longtemps des meilleurs incitatifs à accorder aux petites entreprises pour qu'elles investissent dans les technologies et que l'innovation s'accélère. Shaw a répondu à ce problème en développant toute une gamme de services pour les entreprises qui sont regroupés dans des forfaits combinant l'accès Internet par fibre optique, un réseau sans fil local à très haut débit, des connexions sécurisées, l'hébergement des données et les services d'infonuagique, des systèmes de transmission de la voix, le développement d'applications sur mesure ainsi que la diffusion vidéo en continu. Nous fournissons tous ces services à nos clients d'affaires sous forme de forfait flexible et modulable pouvant s'adapter à l'évolution de leurs besoins. En réduisant la complexité et en augmentant la flexibilité des services de télécommunications offerts aux petites entreprises, Shaw met à la portée des entreprises en démarrage et des PME des moyens technologiques semblables à ceux dont disposent les grandes entreprises, tout en leur permettant de réaliser des économies considérables par rapport à ce que

leur coûterait autrement une utilisation comparable des technologies de l'information dans leurs activités courantes.

21. Le gouvernement du Canada peut s'inspirer du même principe en vue du budget de 2017. Les programmes fédéraux ayant exclusivement ou en partie pour but de favoriser l'adoption des technologies par les PME sont actuellement au nombre de 20 et sont administrés par 13 ministères ou organismes fédéraux, qui leur consacrent un budget d'environ 2,03 milliards de dollars. Chaque programme a son site Web, ses règles et ses critères d'admissibilité, son échéancier, ses objectifs particuliers ainsi que ses mécanismes de reddition de comptes. Malgré les efforts déjà consentis pour créer des portails et des moteurs de recherche destinés à aider les petites entreprises à trouver le programme le mieux adapté à leurs besoins, elles doivent encore consacrer des semaines à faire des recherches et à envoyer des demandes pour être certaines de ne négliger aucune des possibilités qui leur sont offertes. Paradoxalement, les programmes conçus pour améliorer l'efficacité des petites entreprises forment un ensemble tellement complexe et rempli de chevauchement que c'est comme si ces programmes étaient entourés de barrières infranchissables. Les propriétaires de petite entreprise n'ont ni le temps ni les ressources pour naviguer dans les méandres des programmes fédéraux conçus pour les inciter à adopter les technologies nouvelles.
22. L'approche à vingt volets du gouvernement du Canada pour mettre en œuvre sa politique fait piètre figure comparativement à l'approche beaucoup plus efficace qu'ont adoptée les États-Unis. Là-bas, le Congrès a autorisé récemment la mise en œuvre d'un programme permanent qui permet aux nouvelles entreprises de déduire de leurs revenus, au cours de leur première année d'existence, des dépenses maximales de 500 000 \$ pour se procurer de l'équipement technologique. Ce programme remplace de nombreux autres programmes et diffère du modèle de l'amortissement à long terme qui dilue l'avantage fiscal sur une période prolongée et nécessite un travail comptable et administratif passablement plus lourd.

RECOMMANDATION : Le budget de 2017 devrait prévoir la fusion de tous les programmes fédéraux incitant les petites entreprises à adopter les technologies ainsi que des enveloppes budgétaires rattachées à ces programmes, de manière à ce que les ressources soient réunies en seul programme simple et facile à utiliser qui amènera les nouvelles entreprises à passer à un stade technologique plus avancé. Par exemple, les entreprises en démarrage pourraient avoir la possibilité de déduire 100 % de leurs achats d'immobilisations technologiques, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de leurs trois premières années d'existence, jusqu'à 75 000 \$ au cours des trois années suivantes et jusqu'à 100 000 \$ de la septième à la dixième année d'existence. Une telle mesure inciterait les petites entreprises à intégrer les investissements dans les technologies à leur planification de croissance et elle allégerait le fardeau administratif des ministères, des organismes centraux et des petites entreprises.

23. Shaw est heureuse d'avoir l'occasion d'exprimer son opinion et de faire ses recommandations dans le présent mémoire et sera également heureuse de témoigner devant le Comité des finances, lors des audiences qu'il tiendra à l'automne, en vue du budget de 2017.